

## *Conseil municipal*

### *Procès-verbal - Séance du 17 novembre 2022*

Dûment convoqué le 14 novembre 2022, le conseil municipal d'AIRION s'est réuni en session ordinaire le 17 novembre à la mairie, sous la présidence de Mme Sandrine BOULAS – DRETZ, Maire de la commune.

➤ ***Présents :***

*Mme Agnès BOILLET, conseillère municipale*

*Mme Aurélie DROBECQ, conseillère municipale (arrivée à 19h14)*

*Mme Julie LAGOUE, conseillère municipale*

*Mme Sophie ORDON, conseillère municipale*

*Mme Leslie PELLEIEUX, conseillère municipale*

*M. Eric PRIEM, 2ème adjoint*

*M. Cédric VANDENDAELE, conseiller municipal*

*M. Jean Frédéric VERSTRAETE, conseiller municipal*

➤ ***Absent avec pouvoir :***

*Néant*

➤ ***Absent excusé :***

*Mme Françoise DUPRE, 1ère adjointe*

Ouverture de séance à 19 heures 03 minutes.

Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Mme Sophie ORDON en qualité de secrétaire de séance qui accepte.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 19 octobre 2022

Pour : *Agnès BOILLET, Sandrine BOULAS-DRETZ, Julie LAGOUE, Sophie ORDON, Cédric VANDENDAELE, Leslie PELLEIEUX, Jean Frédéric VERSTRAETE*

*Contre : Néant*

*Abstention : Éric PRIEM*

Devenir du CCAS

***Arrivée d'Aurélie DROBECQ***

Depuis de nombreux mois et malgré les appels à candidature, on manque de membres représentants de la société civile. On a un seul membre de la société civile au lieu de 3.

Il n'y a pas de volontaire et à la dernière réunion de CCAS, Mme le maire (également Présidente du CCAS) s'est retrouvée toute seule donc pas de quorum. Cela devient un peu lourd comme structure avec une réunion minimum par trimestre, un budget à voter et suivre, etc.

Aussi, proposition est posée la question de la dissolution du CCAS sous réserve express que les subventions et actions menées depuis plusieurs années soient toutes reprises par le conseil municipal (repas des aînés, colis, prime de naissance, carte cadeau pour les diplômés, subventions pour les activités sportives ou culturelles, etc.).

Le CCAS n'est pas obligatoire dans les communes de moins de 1 000 habitants.

Le conseil municipal a voté pour que le CCAS compte, en plus de la Présidente, 3 membres élus. Il doit donc y avoir équivalence soit 3 membres représentants de la société civile, qu'ils soient domiciliés dans la commune ou non. A ce jour 3 membres élus et 1 seule représentante de la société civile malgré plusieurs appels à candidature.

Jean-Frédéric VERTRAETE se questionne sur les délais de réaction pour les demandes d'aides urgentes. Dans le règlement intérieur du CCAS, il y a un délai de 7 jours de convocation pour les séances du conseil d'administration, délai réduit à 3 jours pour les aides urgentes sachant qu'un délai de convocation pour une réunion de conseil municipal est de 3 jours donc la réaction pour une demande urgente pourrait être la même.

Eric PRIEM demande à ce qu'un appel à candidatures soit refait avant la dissolution du CCAS. Sandrine DRETZ dit que 2 flashs infos ont déjà distribués après les démissions de Sandrine RANGANATHAN et de Denis SUCHET + affichage en mairie + publication dans la presse. D'ailleurs, un administré avait même saisi le CCAS pour une meilleure représentativité des anciens sans qu'au final aucun d'entre eux ne candidate.

Depuis 2020 et sa mise en place après les élections, il y a a minima une place vacante. La sous-préfecture pourrait d'ailleurs soulevé ce point et demander purement et simplement la dissolution du CCAS.

Julie LAGOUE propose de dissoudre le CCAS pour un an et de le recréer si nécessaire en 2024 mais cela sera compliqué. Le numéro de SIRET aura été supprimé et il sera « compliqué » de le recréer le CCAS.

Eric PRIEM et le Maire soulèvent les éventuelles réticences que certaines personnes pourraient à venir exposer leurs sollicitations au risque que tout le conseil municipal ne soit informé mais Mme le Maire rassure l'assemblée, l'essentiel des situations qui lui sont exposées restent confidentielles et ne sont pas expliquées aux membres du conseil municipal ni même aux membres du CCAS si aucun vote n'est requis à part peut-être à Aurélie DROBECQ, assistante sociale de formation.

Aurélie DROBECQ ne veut pas que les aides proposées par le CCAS disparaissent, donc souhaite qu'il soit repris par le conseil municipal sans perte des aides.

Cédric VANDENDAELE ne se prononce pas.

Eric PRIEM a un avis partagé sur le sujet par la reprise par le conseil municipal du fait de la confidentialité.

Sophie ORDON et Julie LAGOUE sont d'accord pour que le conseil municipal reprenne le CCAS avec les mêmes conditions

Devant les avis partagés, Mme le Maire propose de reporter le vote au conseil municipal de décembre et de refaire un dernier appel à candidature si aucune ne se fait spontanément. Le sujet sera évoqué lors de la réunion de travail du 1<sup>er</sup> décembre, en espérant que des candidats puissent se manifester d'ici-là.

#### Dépenses de plus de 3000,00 Euros- Autorisation d'engager

Sandrine BOULAS-DRETZ a fait le bon de commande pour la main courante dans le cimetière, il y a une revalorisation due à l'augmentation du coût des matériaux. Le devis était de 42 784 euros et il passe à 46 104,00 euros TTC. Pour pouvoir signer le bon de commande, Mme le maire est obligée de recueillir l'accord du conseil.

Pour : *Agnès BOILLET, Sandrine BOULAS-DRETZ, Julie LAGOUE, Sophie ORDON, Cédric VANDENDAELE, Leslie PELLEIEUX, Jean Frédéric VERSTRAETE, Éric PRIEM*

*Contre : Néant*

*Abstention : Néant*

#### Fermeture de la mairie lors des vacances de Noël

La mairie sera fermée du vendredi 16 décembre 2022 au lundi 2 janvier 2023. Pas de permanence le samedi 17 décembre, ni pendant les vacances. Mme le maire, ne partant pas en vacances, assurera les urgences sur sollicitation.

#### Éléments de calendrier

18 novembre 2022 :

- Matin : RDV rue du Sergent Paul Courroy pour la capture de chats errants,
- 14h 30 RDV avec le SE60 pour le problème de l'éclairage publique aux Garignons
- 19h30 - Soirée Beaujolais organisée par le CAL - Salle communale – gratuit sur réservation.

22 novembre 2022 : Conseil d'administration du lycée agricole

25 novembre 2022 : Atelier créatif pour les enfants de la commune dans la salle communale de 17h à 19h (sur inscription)

26 novembre 2022 : présentation de la saison culturelle du Département

1<sup>er</sup> décembre 2022 :

- 8h45 : RDV avec un groupe d'apprenants de BTS pour un projet PIC ( projet (cross avec obstacles dans la peupleraie derrière le lycée – projet 2022 reporté à 2023),

- Réunion de travail du conseil municipal à 18h30

2 décembre 2022 : 2<sup>ème</sup> atelier créatif pour les enfants de la commune dans la salle communale de 17h à 19h (sur inscription)

3 décembre 2022 : Permanence de la mairie

9 décembre 2022 : Soirée organisée par l'UMO à Longueuil Sainte Marie

13 décembre 2022 : Conseil d'administration de l'ADTO

14 décembre 2022 : Réunion de conseil municipal à 19h (en lieu et place du jeudi 15 décembre)

16 décembre 2022 :

- 17h : Noël des enfants de l'école à la salle communale (pour les familles)

- 19h : Vœux du SDIS

17 décembre 2022 :

- Marché de Noël du CAL,

- Soirée tartiflette – vin chaud du CAL (réservé aux habitants)

18 décembre 2022 : Repas des anciens

### Questions diverses du conseil municipal

1<sup>o</sup>) Leslie PELLEIEUX veut savoir si dans le cadre des chats errants, il serait possible de repasser en délibération, la convention avec la fondation CLARA car avec ce qui est mis en place actuellement, le problème n'avance pas.

Mme le maire dit que le vétérinaire a dénoncé la convention car il y a des habitants qui nourrissent les chats devenus dociles/semi-appivoisés de fait et qui ne sont plus considérés comme « chats errants » par le vétérinaire (on les attrape à la main). Ce sont parfois les mêmes personnes qui se plaignent de l'invasion des chats. Ils veulent que l'on s'occupe du problème mais ne veulent pas utiliser la cage ni attraper les chats. La collectivité et donc La fondation CLARA à sa demande ne peut qu'intervenir sur la voie publique et doit, après stérilisation, relâcher les animaux à l'endroit où ils ont été

attrapés. Si cela résout pour partie la question de la reproduction, cela ne va pas avoir un impact immédiat sur le nombre d'animaux. Actuellement, les chats sont essentiellement sur des parcelles privées. Mme le maire ne peut y intervenir et attraper les chats chez les habitants directement qu'avec leur accord, ce qu'elle n'obtient pas de tous les habitants du secteur.

La convention avec la SACPA est valable jusqu'en février. La question de l'intégration de la stérilisation sera intégrée dans le renouvellement de ladite convention

Le problème n'est pas nouveau et concerne plusieurs dizaines de chats malgré ce que peuvent en dire les membres du conseil municipal. Il suffit de fréquenter régulièrement la rue, en particulier la raquette du fond de l'impasse pour constater très vite l'odeur d'excréments et d'urine de chats dans le secteur.

Séance levée à 19h33

*Sandrine BOULAS-DRETZ*

*Maire*



*Sophie ORDON*

*Secrétaire de séance*

A blue ink signature of Sophie Ordon, consisting of a stylized, cursive script.

